

Rapport du conseil communal

5. Abrogation des règlements communaux sur des financements spéciaux

a) Préfinancement pour la bibliothèque scolaire de l'école primaire de Malleray

Ce financement spécial qui totalise au 01.01.2018 un montant de fr. 3'636.89 avait été créé par la commune de Malleray quelques temps après la création d'une bibliothèque scolaire dans l'ancien appartement situé au dernière étage de l'école primaire de Malleray. Depuis la fusion, la responsabilité de la gestion organisationnelle et financière de la bibliothèque scolaire est assurée par la directrice des écoles primaires. Elle demande chaque année les budgets nécessaires. Le maintien de ce financement spécial ne fait donc que peu de sens en regard aux procédures actuelles et à l'importance des sommes demandées.

En conséquence, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation du préfinancement pour la bibliothèque.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :